

AVIS D'INITIATIVE

RUR.21.156.AV-Nature-Chasse

Avis d'initiative portant sur les potentialités de la nature dans le développement touristique en Wallonie ainsi que sur des recommandations à destination des autorités politiques pour sa mise en œuvre

Version du 15/06/2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Structure émettrice : Pôle « Ruralité » - Sections « Nature » et « Chasse »

Type d'avis : Avis remis d'initiative

Préparation de l'avis : Réunion en visioconférence du 15/06/2021

Destinataire : Ministre de tutelle du Pôle « Ruralité » Section « Nature » :

Madame Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Ministre de tutelle du Pôle « Ruralité » Section « Chasse » :

Monsieur Willy BORSUS, Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence.

Ministre en charge du tourisme en Wallonie :

Madame Valérie DE BUE, Ministre de la Fonction publique, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.

A. Remarque préliminaire

Réuni en visioconférence le 13 avril 2021, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a débattu du tourisme dans la nature après avoir entendu Monsieur Marc DUFRENE sur les enseignements tirés d'un récent rapport réalisé dans le cadre du Projet Interreg Grande Région AGRETA (« *Diagnostic et évaluation de l'attractivité de l'Ardenne transfrontalière liée au « éco-tourisme »*»), ainsi que des représentants du Commissariat général au Tourisme (Mesdames Barbara DESTREE et Vanessa GRANDGAGNAGE) et de Wallonie Belgique Tourisme (Monsieur Pierre COENEGRACHTS).

Cette réflexion a été initiée suite aux épisodes d'intense fréquentation de certains sites naturels durant la pandémie de Covid-19 (périodes de restrictions liées aux mesures sanitaires). Certaines images ont en effet marqué les esprits, comme celle des Hautes Fagnes enneigées prises d'assaut par les touristes d'un jour ou encore celle de la vallée du Ninglinspo saturée de visiteurs par temps de canicule. Mais ce fut également le cas pour d'autres milieux connus à une échelle plus locale, notamment des réserves naturelles ou forêts particulièrement prisées par des promeneurs ou randonneurs avides d'espaces non confinés et de nature préservée. Ces afflux de visiteurs aux mêmes endroits sur de courtes périodes ne sont certes pas sans conséquences pour le patrimoine naturel, d'où la volonté du Pôle « Ruralité » Section « Nature » de se pencher sur la question.

Au terme de ce débat riche en informations, la problématique a été jugée suffisamment importante pour être abordée dans un avis d'initiative. Conformément aux règles de fonctionnement internes au Pôle et plus particulièrement celle relative à la remise d'avis d'initiative, les quatre autres Sections ont été sollicitées au travers de leur Président respectif en vue de s'associer ou non à la réflexion. C'est ainsi que la Section « Chasse » a souhaité se joindre à la Section « Nature ».

Le présent avis d'initiative a dès lors été remis par le Pôle « Ruralité » Sections « Nature » et « Chasse », dont les membres se sont réunis en visioconférence le 15 juin 2021.

B. Avis

Il ressort du débat mené avec les spécialistes en la matière que le pôle touristique d'intérêt naturel (ou plus simplement le tourisme dans la nature) représente un important gisement socio-économique pour la Wallonie. Il mériterait à l'évidence d'être davantage développé et structuré. Toutefois, s'agissant de mettre en évidence un patrimoine naturel plus ou moins sensible à la fréquentation humaine, il est capital que ce développement écotouristique soit réalisé en parfaite connaissance de cause, dans le respect des sites naturels mais aussi des acteurs de la ruralité.

Pour ce faire, le Pôle « Ruralité » Sections « Nature » et « Chasse » relève une série de constats et de recommandations auxquels les autorités devraient être plus particulièrement attentives :

- Moyennant les précautions voulues, il est tout à fait possible d'envisager la valorisation touristique du patrimoine naturel tout en assurant un développement respectueux de l'environnement et du cadre de vie (stratégie « gagnant-gagnant » favorable tant aux sites naturels qu'à l'économie locale).
- Le potentiel économique de l'éco-tourisme est très important (100 millions de visiteurs pour la Wallonie en comptant résidents, locaux et touristes). A l'échelle de la zone étudiée par le projet AGRETA, cela représente 100 à 150 millions €/an de dépenses potentielles non captées actuellement, alors que cette zone correspond à seulement 20 % de l'Ardenne ou 25 % de la forêt wallonne (NB : ces données ne peuvent faire l'objet d'une simple extrapolation en vue de les exprimer à l'échelle du territoire wallon).
- Parmi les statistiques officielles des trois différents pôles touristiques (culturel, récréatif, naturel), celles relatives au tourisme dans la nature sont peu représentatives de la réalité. De fait, la fréquentation des espaces naturels ne fait pas l'objet d'une comptabilisation chiffrée contrairement aux activités relevant des deux autres pôles et autorisées par le CGT à utiliser l'appellation protégée « Attraction touristique ».
- Les enquêtes font ressortir une très forte attente de plus de nature mais aussi d'un réseau viaire adapté (importance des sentiers).
- La période de pandémie et de confinement s'est traduite par un engouement pour le tourisme rural et un afflux de touristes belges à la (re)découverte de notre patrimoine naturel. On a cependant assisté à des dégradations dues aux trop fortes concentrations de promeneurs aux mêmes endroits.
- Toutefois les sites envisagés doivent prioritairement conserver leur caractère naturel et certainement pas faire l'objet d'un tourisme de masse qui s'avérerait destructeur à terme. Cela nécessite forcément d'organiser leur fréquentation de manière équilibrée en tenant compte des enjeux biologiques et de quiétude, qui plus est en ce qui concerne les zones les plus sensibles assimilées à des sanctuaires de biodiversité. La logique à privilégier n'est certes pas d'amener des hordes de touristes dans ces zones noyaux à protéger mais de disperser les visiteurs dans les zones périphériques avec in fine un moindre impact sur le milieu. La comparaison peut être faite avec la philosophie développée au niveau du projet Nassonia ou encore du Parc national de la Haute Campine, où près de 90 % des visiteurs se satisfont en réalité de la nature dont ils bénéficient déjà en bordure du parc.

- La plupart des nuisances et dégradations constatées découlent d'une méconnaissance des règles juridiques mais aussi des codes de bienséance (respect de la nature, des autres usagers...), d'où l'importance de l'encadrement humain (volets sensibilisation et contrôle) mais aussi matériel (balisage et affichage apportant toutes les informations nécessaires aux endroits appropriés).
- La fonction d'encadrement des éco-touristes pourrait être prise en charge par des stewards spécialement formés (cf. les gardes auxiliaires dans les Hautes Fagnes). Les compétences des guides-nature devraient idéalement être exploitées pour ce qui est de la sensibilisation et de l'éducation à la nature. Il pourrait également être intéressant de réactiver des points d'informations touristiques décentralisés, servant de centres d'accueil aux portes des sites naturels d'importance, avec pour mission de délivrer forcément l'information sur le patrimoine biologique mais aussi sur d'autres pans du patrimoine local (culturel, historique, folklorique, touristique au sens large...).
- L'éducation au respect de la nature, l'efficacité de l'encadrement (notamment au travers d'un balisage maintenant les touristes aux endroits appropriés) et les mesures de contrôle dissuasives constituent trois piliers majeurs pour parvenir à un tourisme pratiqué dans la nature de manière durable.
- Il est dès lors primordial de passer par un renforcement de ces volets éducation, encadrement et contrôle, afin de les adapter à l'offre existante. Une fois ces balises en place, l'enjeu devrait être de réorganiser de manière réfléchie l'offre sur le territoire pour éviter les sur-fréquentations dommageables, tout en veillant à ce que dispersion des touristes ne rime pas avec dispersion des nuisances et défaut de contrôle. Cette réorganisation nécessite en outre une vue d'ensemble des potentialités de cheminements passant par une actualisation de l'Atlas des voiries communales, en concertation avec les acteurs locaux, ainsi qu'une clarification du statut juridique des chemins en forêt comme en milieu agricole. Une cartographie mise à disposition des citoyens et permettant de savoir à quoi s'en tenir en toutes circonstances (milieu agricole et forestier (forêt publique comme privée)), fait aujourd'hui cruellement défaut. Ceci vaut d'ailleurs tant pour le promeneur que pour le gestionnaire lui-même, pour qui la situation n'est pas toujours limpide. Une clarification et une harmonisation de la signalisation propre aux chemins et sentiers en question serait en outre nécessaire, afin de lever le flou et l'ambiguïté qui règnent actuellement.
- Il y a un besoin manifeste d'études visant à objectiver l'impact réel de la fréquentation humaine sur la biodiversité. Au-delà de l'impact spécifiquement lié à l'intrusion de touristes dans le milieu naturel et en particulier en forêt, c'est son effet cumulatif par rapport aux autres activités traditionnelles (sylvicole et cynégétique) qu'il serait nécessaire d'évaluer. Les résultats de ces recherches devraient contribuer à une meilleure réorganisation de l'offre en éco-tourisme dont question ci-avant.

- Une plus grande collaboration entre administrations publiques actives de près ou de loin au niveau touristique est tout à fait indispensable. Le fait par exemple que le DNF ne soit pas compétent pour les balisages permanents se traduit par un manque de créativité dans la mise en œuvre des plans de gestion forestiers, qui sans ce frein pourraient organiser à faible coût une accessibilité réfléchie à la forêt publique (circuits permanents ou saisonniers, points de vue...). Outre le lien structurel à développer entre administrations compétentes (DNF et CGT en particulier), il serait intéressant de mettre en place des lieux d'échange et de rencontre entre tous les partenaires publics et privés, un peu à l'image des ex-Commissions de massif.
- Enfin, il y a lieu de conclure sur l'aspect financier d'un tel programme de développement du tourisme dans la nature. Nul besoin de rappeler à quel point les budgets affectés à la conservation de la nature sont réduits, raison pour laquelle des ponts devraient être créés avec le budget tourisme. Il serait en effet pertinent et logique que les investissements réalisés dans les sites naturels ayant pour but principal le développement touristique local soient pris en charge au moins en partie par le budget affecté au tourisme wallon (cf. le cas des caillebotis dont la vocation est purement touristique). Concrètement, on pourrait imaginer qu'une petite partie des moyens dédiés au tourisme revienne au Fonds de protection de la biodiversité pour in fine être affectés aux aménagements spécifiquement dédiés au développement touristique. Il semble évident que tous les acteurs en sortiront gagnants. Ainsi, le fait de pouvoir accéder à des subsides d'origine touristique dans le cadre de la réalisation des aménagements forestiers permettrait assurément de développer de manière réfléchie et concertée la dimension socio-récréative des forêts publiques.

En conclusion, le Pôle « Ruralité » Sections « Nature » et « Chasse » estime pertinent d'exploiter le potentiel important que représente la nature dans le développement touristique en Wallonie, tout en intégrant cependant les considérations et recommandations émises dans le présent avis d'initiative. Il se déclare par ailleurs à la disposition des autorités pour mener plus avant les réflexions et apporter sa collaboration et son expertise dans le cadre du développement écotouristique proposé.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »



Benoit PETIT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Chasse »